

# 109

## Commission permanente

### Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. SOHIER

49401

17 - Agriculture

### Soutien aux exploitations agricoles

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au budget agriculture ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 relative à la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine intervient en faveur des exploitations agricoles pour promouvoir et conforter une agriculture locale, durable et paysanne.

La mise en œuvre de cette politique s'articule autour de plusieurs axes : le soutien au renouvellement des générations, le soutien à l'autonomie des fermes par le développement des circuits courts et des activités de transformation et de diversification à la ferme, le soutien à la conversion vers des systèmes durables et enfin la solidarité, avec le soutien à la relance des exploitations agricoles.

Ces orientations politiques se déclinent en dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signe de qualité, à la transition vers des systèmes herbagers, agrobiologiques ou agroforestiers, soutien aux agriculteur.trices en difficultés, etc.). Ces dispositifs, approuvés par l'Assemblée départementale le 21 mars 2024, sont présentés en annexe 1.

Le Département intervient dans le respect de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et dans le cadre d'une convention avec la Région Bretagne, adoptée en Commission permanente du 18 septembre 2023 pour la période 2023-2027.

Le Département est saisi de 14 demandes de subventions, présentées dans l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Le Comité technique agricole réuni le 10 avril 2024 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions départementales d'un montant total de 106 360,99 euros pour 14 projets.

<b>Dispositifs</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montant des aides</b>
Conversion aux systèmes herbager et agrobiologique	2	3 000,00 €
Diversification	7	94 200,99 €
Aide à la relance	2	2 560,00 €
Installation	3	6 600,00 €
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>106 360,99 €</b>

Les dépenses correspondantes, soit 106 360,99 euros, font l'objet de plusieurs affectations, sur le millésime 2024 AP AGRIF003 imputation 65-6312-65742 pour 2 560 euros, AGRIF002 imputation 65-6312-65742 pour un montant de 6 600 euros, AP AGRIF001 imputation 204-6312-20422 pour 31 443,88 euros et imputation 204-6312-20421 pour 62 757,11 euros, AP AGRIF012, imputation 204-6312-20421 pour 3 000 euros.

Par ailleurs, le Département a approuvé lors de sa Commission permanente du 11 mars dernier un soutien à hauteur de 4 720 euros pour l'acquisition d'une écimeuse par Monsieur Vincent MENARD, sous réserve de formaliser l'usage en commun du matériel. Les termes de la convention à conclure entre le Département, Monsieur MENARD et les trois autres exploitants agricoles qui utiliseront ce matériel sont proposés en annexe 3.

Le Département est également saisi de 5 demandes de prorogation de délai de caducité détaillées

en annexe 4.

### Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 106 360,99 euros, au titre des dispositifs conversion aux systèmes herbagers et agrobiologiques, diversification, aide à la relance et aide à l'installation, aux bénéficiaires dont les noms figurent sur les états joints en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation en commun d'une écimeuse présentée en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à proroger les délais de caducité pour les subventions octroyées aux bénéficiaires cités en annexe 4.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242441

Pour extrait conforme